



L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vol. 1.

St-Hyacinthe, 9 Avril 1891

No. 3

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

An Magasin populaire de

LOUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PIAGNUÉLOU & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.
Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.
Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

AU PUBLIC

MERCI à ceux de nos confrères, membres de l'Union St-Joseph, qui ont déjà répondu à notre appel.

Animés des mêmes sentiments que les fondateurs du journal à l'égard de notre belle association, ils ont compris l'importance, sinon la nécessité, d'une publication populaire à son service : et, sans calculer, sans demander si, à part les questions concernant spécialement les sociétaires, le journal pourra les intéresser, ils ont souscrit généreusement et en grand nombre l'imposition demandée.

Ceux-là qui ont ainsi témoigné leur approbation de notre entreprise méritent de partager, avec les promoteurs, la récompense d'une œuvre toute de dévouement et à l'avantage à peu près exclusif de l'Union St-Joseph : aussi, nous leur en donnons crédit volontiers.

Quelques uns, en petit nombre, ont ajourné pour un temps leur adhésion complète. Nous comprenons parfaitement les raisons et les circonstances exceptionnelles qui entravent momentanément leur générosité.

Loin de blâmer la prudence de ces derniers, quel que soit d'ailleurs le motif de cette prudence, nous leur offrons quand même, par l'Union St-Joseph à laquelle ils appartiennent comme nous, leur part du bénéfice à réaliser par cette société dans l'œuvre dont ils ajournent l'encouragement. Nous les recevons sans reproches comme sans arrière-pensée, aussitôt que les empêchements réels auront disparu ou quand la Société de publication, maintenue par des étrangers, sera en mesure de doubler le format de son journal, centupler ses matières et diminuer de moitié le prix de l'abonnement..... Pourtant, les premiers zélés n'ont pas songé à se demander si la chose pour laquelle ils allaient risquer des sommes relativement considérables, serait *dieu, table ou cuvette* !

Parmi les sociétés sœurs, plusieurs ont promis leur contingent d'abonnés ; d'autres ont ajouté des félicitations et la louange de notre initiative à la promesse d'un encouragement pratique. Un de nos correspondants entr'autres s'exprime comme suit : " Je me permettrai de féliciter votre société sur ses progrès et ses projets. Peu de Sociétés de bienfaisance ont un "Écho" ou journal. C'est un travail de géant que vous avez entrepris ; et nous ne pouvons faire autrement que de vous remercier au nom des Sociétés sœurs, pour cette entreprise qui devra, à la fois, assurer l'avenir de votre asso-

ciation et donner un fort encouragement à toutes les sœurs éloignées.

" Nous soumettrons votre journal aux membres de notre association à sa prochaine assemblée mensuelle. Déjà, plusieurs membres du comité ont inscrit leurs noms comme souscripteurs abonnés. J'ose espérer que nous trouverons les vingt-cinq qu'il nous faut pour obtenir la remise."

Nous nous permettons de signaler aussi la bienveillance à notre égard de quelques amis dévoués à notre Société : leur aide désintéressée mérite une mention toute particulière.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus.



Comité de Régie

DIMANCHE, 29 MARS 1891

Présidence de B. C. Béland, Ecr., Président

Présents : MM. H. Langelier, E. Clapin, P. Fiset, J. A. Casavant, F. Decelles, D. Dumaine, F. Lajoie, A. Bernier, E. Boudreau et J. A. Cadette.

Après lecture, M. D. Dumaine propose que le rapport de la dernière séance soit approuvé. Secondé par M. F. Decelles et agréé.

Demandes pour admission : MM.,

Louis Goulet, cordonnier, 40 ans, Ste-Madeleine			
A. Tétreau, employé G. T. R.	39	"	"
I. D. Rainville, marchand	40	"	"
Philius Lussier, cultivateur	44	"	"
Eus. Boucher, aubergiste	42	"	"
Adélaré Lussier, commis	73	"	"
I. Fréchette, cultivateur	33	"	"
O. Boucher,	28	"	"

Chabot, forgeron	44 ans, Ste-Madeleine
M. Chabot, fromager	21 " " "
M. Rousseau, cultivateur	34 " " "
M. Thé. Lussier,	20 " " "
M. Chabot, marchand	23 " " "
M. Codex, peintre	20 " " "
M. Phaneuf, boulanger	25 " " "
M. P. Cartier, médecin	41 " " "
M. Chabot, cultivateur	23 " Laprésentation
M. Vincent,	23 " " "
M. Desgranges,	29 " " "
M. Michon,	27 " " "
M. Desmarais,	22 " " "
M. Marquette, menuisier	35 " St-Hyacinthe

Résolu de payer : Aux malades : \$87.00
 Rubans pour insignes..... 8.00
 Au Collecteur-Trésorier..... 6.25

\$101.25

Après délibération sur les certificats, les aspirants suivants sont déclarés admis : MM. Louis Marquette, Isaac Fréchette, Louis Goulet, Narcisse Chabot, I. D. Rainville, Origène Boucher, Athur Michon, Joseph Desgranges et Joseph Desmarais.

Résolu, sur proposition à cet effet, que le nom de M. X... soit rayé de nos listes, pour induite et sous prétexte d'arrérages, conformément à l'art. X, section 2 de notre constitution. Le Comité s'occupe ensuite à régler certaines difficultés survenues entre un membre et la Caisse dont il relève : après avoir donné au titulaire des instructions détaillées sur cette affaire comme sur les autres correspondances émises, il s'occupe de l'organisation de la fête annuelle.

Puis il s'ajourne à dimanche le 5 avril prochain.

RAPPORT ANNUEL DE

Union St-Joseph à St-Sauveur, QUEBEC.

Durant l'année qui vient de se terminer (mars 1391) quatre membres sont décédés, six ont été rayés et quatre ont été admis. Le nombre total des membres est de 321.

Cette Société s'occupera à sa prochaine assemblée de changer ses règlements afin d'accorder un délai pour le paiement du droit d'entrée. Le nouveau membre aura pour le payer

un nombre de mois égal au nombre de piastres dont se composera son droit d'entrée.

RECETTES

Contributions.....	\$1493.20
Droits d'entrée.....	27.00
Intérêt	824.13
Amendes.....	121.45
Répartition des dépenses..	123.00

DÉPENSES

Membres décédés.....	\$1561.74
Membres malades.....	194.20
Administration	149.01

\$2588.78 1904.95
 \$ 683.83

Surplus

ACTIF

Débitures diverses.....	\$12083.27
Dépôts en Banque.....	1289.74
Contributions dues.....	340.40
Amendes dues.....	69.60
Droits d'entrée.....	12.00
Balance due sur répartition.	57.21
Divers.....	496.90

PASSIF

Contributions payées d'avance.....	\$ 38.00
Capital	19311.12

\$19349.12 \$19349.12

Cette Société qui existe depuis 26 ans a payé tant à ses malades qu'aux héritiers de ses membres défunts \$15,441.22 depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui.

Comme on peut voir par le rapport, les frais d'administration sont payés par une contribution spéciale, les amendes sont encore en vigueur et les montants payés annuellement aux malades sont très-minimes.—Nous aurions beaucoup à emprunter de cette société.

Si on établit la différence entre les contributions payées d'avance et les montants dûs par les membres nous trouvons un montant d'arrérages de \$441.21.

La débâcle sur le fleuve est commencée. En face de Trois-Rivières, le fleuve est libre à perdre de vue. Dimanche, les bateaux à vapeur sont montés dans le Richelieu depuis Sorel jusqu'à Belœil.

Institutions économiques corporatives, en France.

Les institutions économiques corporatives doivent être organisées de façon à procurer :

1° L'entretien des associations fondamentales ; autrefois, c'étaient les institutions corporatives qui alimentaient les caisses des confréries ;

2° Un revenu annuel, sous forme de boni corporatif, à chaque famille ;

3° Des facilités pour la vie, pour l'épargne ; l'aide pour les moments de détresse ; des retraites pour la vieillesse, des assurances sur la vie, etc. ;

4° Un fonds commun ou patrimoine corporatif ;

5° Mais surtout une occupation intéressante, palpitante, à tous les ouvriers de bonne volonté, à tous les esprits inquiets qui deviennent turbulents faute de travail, révolutionnaires faute de nobles passions, et imprévoyants pour n'avoir pas un placement sûr et facile.

Nous divisons en deux parties les institutions économiques : celles dont la gestion ne présente aucun danger pécuniaire, telles que fournisseurs privilégiés, vestiaire, achats directs ; et celles qui exigent une direction expérimentée, comme sociétés de consommation, sociétés de logements, hôtelleries et maisons de famille, banques populaires.

Fournisseurs privilégiés.—Nous appelons ainsi des marchands qui font à la Corporation, moyennant une certaine garantie de paiement comptant [ou au mois], une remise variant ordinairement entre cinq et dix pour cent. Nous n'admettons que des maisons offrant une garantie : 1° au point de vue de l'honnêteté chrétienne ; 2° au point de vue de la parfaite loyauté des produits ; 3° au point de vue de la sûreté des prix cotés au plus bas, de façon à exclure tout marchandage. Sur les remises convenues, une partie est conservée pour les frais généraux, une autre pour les institutions de prévoyance ; le reste est distribué aux coopérateurs, ou placé à leur crédit à la caisse d'épargne jusqu'à un certain âge (cinquante ans par exemple).

Mode de la remise.—Nous recommandons le moyen employé il y a quelques années sous le nom de bons commerciaux, mode qui serait passée en usage si on avait vu clairement ce que devenait la remise.

Les fournisseurs viennent au bureau de la Corporation se pourvoir de tickets spéciaux et

verser en échange la somme qui constitue leur escompte.

Le client qui fait un achat chez un fournisseur privilégié se fait remettre, contre son argent, des tickets de la Corporation, pour une somme égale au paiement effectué (un ticket de 50 fr. pour une somme de 50 fr., un ticket de 2 fr. pour une somme de 2 fr., etc. Les tickets correspondent aux monnaies).

En possession d'une certaine quantité de tickets, le client se présente au bureau de la Corporation, fait inscrire sur son livret de caisse d'épargne ou se fait remettre en échange la part de l'escompte à laquelle il a droit.

Avantages.—La surveillance effective, exercée par une commission ouvrière, donne au marchand des travailleurs toute garantie pour la quantité, la qualité, la modicité des prix. Grâce à l'union des consommateurs, le plus petit ouvrier est traité comme un riche, parce qu'il s'il se plaint à la commission de surveillance, le marchand verrait dans son mécontentement un danger de perdre une clientèle nombreuse. Pour atteindre ce but, la commission doit rendre compte de ce qui est vendu chez le fournisseur, étudier les prix et qualités pratiqués par la concurrence, entendre les plaintes et vérifier.

Le paiement comptant est le second avantage des fournisseurs privilégiés.

Les avantages pour les fournisseurs sont suivants : le paiement comptant leur donne une sécurité ; le groupement les amène à former des syndicats qui, en augmentant leur crédit, l'importance de leurs commandes, leur permettent des achats à meilleur marché. Ils ont ainsi le moyen de conquérir la confiance des consommateurs et d'attirer la clientèle, en dehors même de la corporation.

L'éducation économique, l'union des ouvriers entre eux, les liens qui se forment à cette occasion entre la classe dirigeante et les ouvriers sont autant d'excellents résultats de cette institution. Enfin la remise, que nous considérons comme le moindre des avantages, en est un pendant qui a sa valeur. Les magasins de perfection font dans beaucoup de villes dix à cent de remise. Les conseillers ouvriers peuvent souvent obtenir plus facilement que les membres des comités des concessions importantes ; l'humilité de leur condition leur permet d'insister auprès des petits marchands qui, contents, non sans une certaine aigreur, avec des hommes d'une situation élevée.

Vestiaire.—Une entente avec un tailleur de ville peut être organisée sur les bases suivantes : tout d'abord le marchand reste personnellement responsable de ses achats et de ses ventes, sans autre garantie que celle donnée aux fournisseurs privilégiés ; ensuite il consent à soumettre au conseil ouvrier les demandes, les factures d'achats, le prix de vente à un taux raisonnable pour le tailleur et pour les ouvriers ; car contre les conseillers font la propagande auprès des camarades.

La maison ainsi organisée s'occupe exclusivement des articles pour ouvriers, vêtements pour le travail ou vêtements de dimanches au meilleur marché (laissés pour comptes de tailleurs, toffes des saisons précédentes et bas prix pour diverses causes qui n'empêchent pas la solidité et le bon usage des étoffes) Des prix de facons affichés permettent aux clients de choisir leurs étoffes et d'avoir des vêtements aux prix plus bas des maisons de confection.

Par *achats divers*, nous entendons une organisation d'achat et de vente instantanés sans écritures et sans risque de stock. Exemple : Quand il y a une demande de dix mille kilos de houille, on fait venir un wagon partagé le jour même de son arrivée, et payé aussitôt. On peut agir de même pour une pièce de toile, pour des pommes de terre, etc.

CONSEILS AUX OUVRIERS

II. IMPRÉVOYANCE—UNIONS PRÉCOCES.

Une autre source de gêne et de misère pour l'ouvrier, c'est l'imprévoyance, qui donne naissance à deux abus que je vais signaler successivement ; les mariages précoces et le désordre économière.

L'ouvrier qui n'a d'autre moyen d'existence que son travail doit attendre, pour se marier, que ses économies lui aient assuré quelques ressources indépendantes qui puissent subvenir aux nécessités du présent et aux éventualités de l'avenir. Quelque légitime que soit le désir qu'il éprouve, quelque honorable que puisse être la famille à laquelle il demande une compagne, quelque pure tendresse que son cœur soit pris, la prudence, la prévoyance doivent conserver tous leurs droits. La passion dit : *Hâte-toi.* La raison dit : *Attends.* C'est la raison qu'il faut obéir.

Oui, Joseph, ayez toujours présente à la pensée cette douce perspective d'une heureuse et chaste union ; que cette pensée vous soutienne et vous anime. Mais sachez attendre ; sachez attendre tous deux, si tous deux vous vous êtes fait, avec l'aveu de vos familles, le serment d'une affection qui doit durer jusqu'au tombeau. Un mariage imprévoyant est une des fautes les plus graves qu'un homme puisse commettre ; sa vie ne suffit pas à l'expiation, les résultats en subsistent encore après sa mort.

Ne raisonnez pas comme ceux à qui les économies amassées par leurs parents ont assuré des ressources. Votre fortune, à vous, est dans le travail de vos mains : ne vous chargez donc pas du fardeau d'un ménage avant d'être en état de le supporter.

Cela vous coûte peut-être beaucoup, j'en conviens. Il est si doux, en rentrant le soir, de trouver une tendre épouse qui vient essuyer la sueur de votre front, de voir accourir un charmant enfant, un autre vous-même, qui se jette au-devant de vos caresses ; il est si doux le dimanche de passer avec elle et avec lui toute une longue journée qui semble toujours trop courte, le corps et l'âme se reposent si doucement à causer avec elle, à jouer avec lui ! c'est une si sainte et si agréable pensée que de songer qu'on se fatigue pour eux, et, tout en travaillant, de rêver à leur bonheur ! Oui, ce sont là d'incomparables délices ; mais, voyez-moi, sachez vous en sevrer jusqu'au moment où vous pourriez les goûter sans inquiétude, et où vous ne craindrez pas pour ces objets si chers le dénûment et les maux qu'il produit.

Car un mariage imprévoyant, figurez-le-vous bien, Joseph, dans les villes, et pour des ouvriers, c'est la misère, mais ce n'est pas la misère dont on a à souffrir seul ; à celle-là on se résigne : c'est la misère d'être faibles et chéris, ce sont des souffrances qu'on éprouve dans des cœurs qu'on aime, souffrances en comparaison desquelles celles qu'on éprouve personnellement ne sont rien.

On a voulu jouir trop tôt de quelques moments heureux, on a empoisonné tous les jours qui les suivent ; ce sont des fleurs trop tôt écloses, une bise glaciale vient les sécher.

Dans cette vie de gêne et de privations, il arrive trop souvent que le sentiment s'émousse, que les caractères s'aigrissent, et (ce qu'on n'aurait jamais cru possible) qu'on cesse de s'aimer. Alors l'existence a perdu tout ce qui la rendait d'abord aimable et ensuite supportable ; elle n'offre plus que de la fatigue sans repos, des

peines sans consolations, un présent plein d'angoisses, un avenir plein d'effroi.

III. NÉGLIGENCE—DÉSORDRE PÉCUNIAIRE.

Je viens de vous signaler, Joseph, une des suites les plus malheureuses de l'imprévoyance. L'ouvrier est aussi imprévoyant d'une autre manière, et s'expose à une infinité de maux, lorsque, tout entier au moment présent, vivant au jour le jour, il ne songe point à se ménager des ressources pour les cas imprévus, pour la maladie et pour la vieillesse.

Combien d'ouvriers, en s'abandonnant à cette fatale négligence, deviennent coupables envers leur famille et envers eux-mêmes ! Ils ne se rendent jamais compte ; l'épargne leur est inconnue ; ils n'en comprennent pas la possibilité, ils n'en sentent pas le besoin. La vieillesse ne les inquiète point ; ils se voient dans l'avenir toujours forts et jeunes. Quant aux accidents de la vie, ils n'y pensent jamais, ou s'ils y pensent, c'est pour se faire volontairement illusion, et pour se persuader à eux-mêmes qu'il est impossible d'y parer, et, par conséquent, inutile de les prévoir.

De là un laisser-aller qui rend leur position toujours précaire. Une maladie de quinze jours les oblige de recourir aux expédients ; un chômage imprévu ou même prévu les réduit aux abois. Trop souvent, après s'être bien conduits et avoir travaillé avec courage, ils se voient sur leurs vieux jours en proie à toutes les privations, et ils terminent misérablement une existence qui, ayant toujours été honorable, aurait dû être toujours heureuse.

Comment en serait-il autrement ? On ne veut imposer au présent aucun sacrifice pour l'avenir ; on laisse se perdre goutte à goutte toutes les ressources qu'il était facile de recueillir et d'accumuler. Plus on gagne, plus on dépense ; l'argent glisse entre les doigts ; et il arrive presque toujours que les professions qui procurent les salaires les plus élevés, sont les plus dévastées par la misère.

Né pas régler sa dépense sur ce qu'on gagne, dépenser tout ce qu'on gagne et même plus qu'on ne gagne, achever ce dont on n'a pas strictement besoin, ne pas savoir s'imposer de privations, ne pas se rendre compte à soi-même, manquer de soin, d'attention et d'économie ; voilà ce qui amène infailliblement le désordre dans la position pécuniaire de l'ouvrier : voilà ce qui le conduit à se ruiner. Heureux encore quand il n'anticipe pas sur ses ressources et

quand ce désordre de ses finances ne le conduit pas jusqu'à contracter des dettes ! Car, s'il a malheur, il est en proie à une gêne affreuse, il se débat vainement pour y échapper.

Ce point a une telle importance que je ne saurais y insister avec trop d'étendue et trop d'énergie.

(A continuer.)

L'ÉCHO DE L'UNION ST-JOSEPH

(Du Colonisateur Canadien.)

Sous le titre ci-haut, nous avons reçu un journal hebdomadaire, de 16 pages par livraison, publié à St-Hyacinthe, pour être l'organe accredité de la belle et florissante société ouvrière qui a nom l'Union St-Joseph.

C'est avec plaisir que nous saluons l'apparition du confrère.

Le 19 mars, fête de St-Joseph, étant le jour de sa naissance, sera pour lui le présage et le gage d'une longue vie bien remplie pour l'utilité de la classe ouvrière.

Le nouveau confrère dont la devise est "soutenir et se soutenir réciproquement" plane au-dessus des mesquins intérêts des partis politiques pour ne s'occuper que des moyens légitimes et d'améliorer la condition de l'ouvrier le rendant meilleur et plus chrétien.

"Pour la direction du journal, nous affirmons notre complète soumission aux enseignements de l'Eglise, acceptant par anticipation ses conseils comme ses ordres ; répudiant tout ce qui son autorité pourra trouver à reprendre."

Bravo ! catholique avant tout, voilà ce qui sera la sauvegarde de l'ouvrier. L'Eglise se joignant avec la morale évangélique peut soutenir ou lever la classe ouvrière et la mettre à la place qu'elle mérite d'occuper. Seule, jusqu'à ce jour, elle a été l'amie fidèle de cette classe si utile que les novateurs et les révolutionnaires ont méprisée, flattée pour l'asservir plus sûrement, s'en faire un instrument servile de leurs passions et de leurs intrigues. Au contraire l'Eglise catholique a toujours éclairé du flambeau de la vérité, les classes laborieuses pour leur montrer leurs devoirs et les mettre mieux à l'état de défendre leurs droits.

Une société vraiment catholique peut être persécutée, mais non asservie ; ne sont esclaves que les sociétés soustraites à l'influence salutaire de l'Eglise. Tant que l'Union St-Joseph

sera fidèle à son principe, elle sera continuante et vivante. — L'Union St-Joseph nom à

Ne

On dit simple commerce

"Mon

jamais vérifié dans que j'ai sous par

temps, je sous et

faisaient fortes, s'occupées au

de l'épargne une régis si bien dix ans, quels je

"Plus secret je faire tro

paille qu chiffre c toujours die, et r Au bou

velles. "Tot

mon pro remercié deux so sous ou dessus c pour m

voudra

sera fidèle à son programme, tant qu'elle méritera l'approbation, les encouragements et les bénédictions de son premier Pasteur du diocèse, elle sera sûre de ne pas faire fausse route et continuera à progresser d'une manière étonnante comme elle le fait tous les jours.

— L'on peut s'abonner à l'*Écho* de l'Union St-Joseph, en envoyant une piastre et son nom à

M. J. A. CADOTTE,
St-Hyacinthe.

Ne pas trop embrasser mais persévérer.

On demandait un jour à un patron qui, de simple ouvrier, s'était élevé une petite fortune, comment il avait fait pour en arriver là.

— " Mon moyen est bien simple, dit-il : je n'ai jamais voulu trop embrasser ; mais j'ai persévéré dans ce que j'avais entrepris. Ainsi lorsque j'ai gagné ma première pièce de quarante sous par jour, ce qui était beaucoup dans mon temps, je me suis dit : je vais économiser deux sous et je l'ai fait. Puis mes petites économies faisaient boules de neige, j'ai pu les faire plus fortes, sans me gêner, à mesure que mes journées augmentaient, et une fois mis sur la voie de l'épargne, je n'ai plus eu besoin de me fixer une règle. J'économisais, j'économisais tant et si bien que j'ai pu mettre de côté, au bout de dix ans, quelques milliers de francs avec lesquels je me suis établi et j'ai prospéré.

— Plusieurs ouvriers m'ayant demandé mon secret je leur ai dit : ne prétendez pas d'abord faire trop d'économies ; ce serait un feu de paille qui ne durerait pas ; mais fixez-vous un chiffre d'économie faible que vous êtes sûre de toujours atteindre, sauf le chômage de la maladie, et ne manquez jamais d'atteindre ce chiffre. Au bout d'un an vous m'en donnerez des nouvelles.

— " Tous ceux, dit-il en terminant, qui ont suivi mon procédé s'en sont bien trouvés et m'en ont remercié. Ils ont débuté par mettre de côté deux sous par jour, et ont fini par épargner dix sous ou un franc, c'est-à-dire par se mettre au-dessus du besoin. Je n'ai pas pris de brevet pour mon invention, aussi je la livre à qui voudra s'en servir. "

Restriction de l'immigration

Un projet de loi voté par la Chambre des Députés de Washington relativement à la restriction de l'immigration, a été adopté sans amendement aucun par le Sénat des États-Unis.

Il défend l'admission dans la République américaine ;

De toute personne atteinte de folie.

Des pauvres ou de personnes supposées le devenir.

De toute personne atteinte d'une maladie contagieuse.

De toute personne convaincue de crime de droit commun.

De tout polygame.

Et de tout ouvrier engagé à l'étranger.

Exceptions sont faites en faveur des condamnés politiques et des prêtres, des pasteurs, des hommes de professions et des professeurs.

DEVOIRS DE L'OUVRIER

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION CATHOLIQUE.

—O—

A Dieu, à Père, à Maître,
Nul ne peut rendre équivalent.
(Vieille maxime Française.)

I

Pour être un bon sociétaire, il faut être un bon chrétien, et, par conséquent, remplir fidèlement et en conscience ses devoirs religieux ; il faut confesser courageusement sa foi et pratiquer les œuvres de salut. La religion est nécessaire dans les luttes de la vie et à l'heure de la mort, à cette heure solennelle où les railleurs se taisent.

On a besoin de plus de courage pour être un bon chrétien que pour être un impie.

Ami, sanctifie le dimanche et les jours de fête suivant le divin commandement.

Ne fréquente pas ceux qui tournent tout en dérision, car tu serais en butte à leurs moqueries et à leurs insultes. Ne parle pas légèrement des choses saintes, surtout en présence d'hommes superficiels, car ce serait jeter des perles aux porceaux.

La meilleure profession de foi, c'est une vie honnête et chrétienne. Lorsque tu assistes à la Messe et aux exercices de l'Association, fais en sorte d'édifier tes frères de leur

donner le bon exemple, et travaille à ta propre sanctification. Aux réunions du Cercle, agis de même.

Applique-toi à développer ton instruction religieuse. L'homme n'apprécie et n'aime véritablement ce qu'il connaît bien. Plus tu connaîtras Dieu, plus tu l'aimeras et mieux tu le serviras.

o La prière est la respiration de l'âme.

La prière quotidienne est une protection contre les dangers du dedans et du dehors, contre les malheurs visibles et invisibles.

La sainte Eucharistie est la nourriture de l'âme et le pain de la vie éternelle : veux-tu vivre ? approche-toi souvent du banquet sacré ; rassasie-toi !

Et puis, quand le travail est lourd, visite par la pensée l'atelier de Nazareth : on y a connus tes fatigues ; là sont tes meilleurs amis : Jésus qui fut ouvrier comme toi, — Marie, — Joseph.

QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE EGLISE ?

(Suite)

Doctrines catholiques — "œuvre de sa justice"

Dans les symboles généraux, on donne comme signes distinctifs de la véritable Église : 1° l'unité, 2° la sainteté, 3° l'universalité, 4° l'apostolicité. Mais les protestants disent que ces marques se rapportent à l'Église invisible, tandis que les catholiques les trouvent dans l'Église visible. L'explication que nous allons en donner démontrera au lecteur qu'elles ne peuvent s'appliquer qu'à cette dernière.

1° Pour ce qui regarde l'unité, les théologiens disent qu'elle est triple : unité dans la doctrine, unité dans les sacrements, unité dans le gouvernement de l'Église, et que là où cette unité manque la véritable Église ne saurait être. Quant à l'unité de la doctrine, de laquelle dépend l'unité des sacrements, il suffit de lire les livres du Nouveau Testament pour se convaincre que cette assertion est juste. " J'ai, dit Jésus-Christ (Jean, x, 16), encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; il faut aussi que je les ramène. Elles écouteront ma voix ; et il n'y aura qu'un

troupeau et un pasteur." — " Père saint, dit encore Jésus (Jean, xvii, 20, 21), conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous..... Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire, en moi par leur parole, afin qu'ils soient tous ensemble comme vous, moi, Père, êtes en moi et moi en vous ; qu'ils soient de même un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé." — Il dit encore (Matth., xii, 25) : " Tout royaume divisé contre lui-même sera ruiné." Et comme Jésus-Christ dit aussi de son Église que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, il a fait entendre clairement par là qu'une Église divisée contre elle-même ne pouvait être la sienne. Nous retrouvons la même image dans les Épîtres des apôtres. Quand Paul exhorte les Ephésiens à la tolérance mutuelle, il leur rappelle aussi l'unité laquelle le christianisme conduit, puisque chez lui il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême. Dans un autre endroit il conjure, au nom de Jésus-Christ, les Corinthiens, " d'avoir tous un même langage et de ne point souffrir parmi eux de divisions ni de schismes, mais d'être tous unis ensemble, dans un même esprit et dans un même sentiment." C'est encore dans le même sens que les Pères décrivaient l'Église selon saint Ambroise, elle est l'assemblée de ceux qui sont unis, par la foi et la charité, pour ne former qu'un seul corps ; saint Augustin et les Pères de Sardique s'expriment de même. n'y a pas jusqu'à Luther qui ne fût convaincu que des doctrines contradictoires sortent une marque de fausseté. " La manière la plus certaine dit-il, de reconnaître le mensonge est de voir si cela contredit lui-même. Car il a été réglé par Dieu que les impies devront toujours se dénigrer eux-mêmes, que leurs mensonges ne se réaliseront pas, et qu'ils rendront en tout temps témoignage contre eux-mêmes."

C'est dans l'unité de la doctrine et des sacrements que consiste l'unité des membres du corps entre eux ; et c'est par l'unité dans le gouvernement de l'Église qu'ils sont unis au chef. C'est encore l'unité que recommande Jésus-Christ quand il dit : " Tu es la pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église." C'est donc sur la pierre que Jésus-Christ a bâti son Église ; et par conséquent toute Église qui n'est point posée sur cette pierre n'est point l'Église de Jésus-Christ. Ce rocher est saint Pierre ; Jésus le désigne comme le fondement de son Église, ou bien, pour parler sans figure, comme son chef ; car dans une société le chef est ce que le fondement est dans

un édifice. Or, si du temps des apôtres l'Église avait déjà besoin d'un chef, comment aurait-elle pu s'en passer après leur mort, alors qu'elle avait pris une si grande extension ? Et qui devait remplacer saint Pierre ? Sans nul doute son successeur ! D'après cela, toute Église qui ne reconnaît pas le successeur de saint Pierre pour son chef n'est pas construite sur le rocher sur lequel Jésus-Christ a bâti son Église, et ne saurait être par conséquent l'Église de Jésus-Christ, c'est ce dont on était bien convaincu dans les premiers siècles, ainsi que le prouvent les ouvrages de saint Irénée, de saint Cyprien, de saint Jérôme et d'Optat. Voici ce qu'écrivait entre autres au pape Damase saint Jérôme, qui vivait, comme on sait, dans le IV^e siècle : " Je suis uni à Votre Sainteté, c'est-à-dire au Siège apostolique ; car je sais que ce siège est la pierre sur laquelle l'Église a été bâtie. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison n'est pas un fidèle, n'est pas un chrétien ; *profanus est*. Tout ce qui n'était pas dans l'arche périt dans le déluge. Je ne veux point entendre parler de Vitalis, je suis Meletius, et n'ai point d'affaire avec Paulin : car celui qui ne rassemble pas avec vous dissipe, ou, en d'autres mots, quiconque n'est pas un membre du Christ appartient à l'Antechrist." Du reste la conviction que l'Église avait l'évêque de Rome pour chef était si fermement enracinée dans les esprits, que ces sectes hérétiques elles-mêmes, afin de pouvoir se faire passer pour la véritable Église, feignaient la soumission au chef de cette Église. On en voit un exemple dans cette même lettre de saint Jérôme que nous venons de citer ; il y dit que Vitalis, Meletius et Paulin, pour l'attirer dans leur parti, se vantaient d'être d'accord avec le siège de Rome ; qu'il pourrait peut-être le croire si l'un d'eux seul le disait, mais que, puisque tous les trois élevaient la même prétention, il fallait qu'il y en eût au moins deux qui mentissent.

2^o Quant à la *sainteté*, on voit, par la description que Jésus-Christ fait de son Église, qu'il s'attendait à y voir les justes mêlés aux pécheurs. Il suffit de se rappeler la comparaison du champ où l'ivraie se mêle au bon grain, et la parabole des vierges sages et folles. Donc quand on dit que la véritable Église doit être sainte, on entend par là qu'elle doit, 1^o avoir une doctrine qui conduise à la sainteté, 2^o porter réellement des fruits de sainteté, 3^o posséder des marques divines de sainteté. Maintenant, si nous voulons savoir ce que c'est que la sainteté de la doctrine, l'Écriture sainte nous l'apprend clairement. Elle nous dit : La loi du Seigneur est sans ta-

che (Ps. XVIII, 7) ; elle enseigne la tempérance, la prudence, la justice et la force (Sag., VIII, 7) ; la sainteté doit être l'ornement de votre maison dans toute la suite des siècles (Ps. XCII, 5). Mais nous n'avons pas besoin de ces témoignages pour prouver que la doctrine de l'Église doit être une doctrine de sainteté, et que cette Église ne saurait être la véritable dont les doctrines favorisent l'immoralité et éloignent ses membres de la sainteté. L'Écriture dit clairement qu'il est de l'essence de la véritable Église de porter des fruits de sainteté, d'engendrer des saints. Jésus-Christ, dit-elle, est mort pour sanctifier l'Église (Ephés., V, 26), et il nous a élus afin que nous fussions saints et irrépréhensibles devant ses yeux (Ephés., I, 4) ; il s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service et servant dans les bonnes œuvres (Tit., II, 14). Que l'on ajoute à cela les comparaisons dont Jésus-Christ se sert en décrivant son Église. Le royaume des cieux est semblable à un champ où croît non-seulement de l'ivraie, mais encore *du bon grain* ; c'est un filet dans lequel se laissent prendre aussi de *bons poissons* ; un troupeau qui renferme des boucs, mais aussi des *brebis* ; une maison où se trouvent des vases de terre et des vases d'argent. Et en effet il ne saurait en être autrement. Tout arbre qui est bon produit de bons fruits, et puisque déjà le Seigneur disait au prophète Isaïe : *Ma parole qui sortira de sa bouche ne retournera pas vide auprès de moi ; qui pourrait croire que la parole de celui à qui a été dit : Vous êtes mon Fils bien-aimé, reviendrait vide et que son Église n'engendrerait plus de saints ?* Les protestants cherchent à se tirer d'affaire en disant que la sainteté est quelque chose d'intérieur qui ne tombe pas sous les sens, et qui par conséquent ne peut servir de signe. Elle se montre cependant dans les œuvres. A la vérité il y a aussi des hypocrites ; mais des dispositions perverses ne peuvent pas demeurer cachées à la longue. Il faut d'ailleurs remarquer que les fruits de la sainteté forment un signe positif, de sorte que l'on peut conclure que là où ils se trouvent, là est la véritable Église. La raison en est que la véritable Église peut seule former des saints.

(A suivre.)

FEUILLETON

LA NIECE DE L'ONCLE BÉNARD.

Nous ne savons assez combien être utile
aux autres est nécessaire à nous-mêmes.
MICHEL MASSON.

I.—A l'injure du temps.

C'est à l'un des plus mauvais jours du rigoureux hiver de 1783 que nous reporte le début de ce récit. Le froid piquait sévèrement ce jour-là. La neige, comme affolée par les brusques soubresauts du vent qui l'emportait çà et là dans ses rafales furieuses, allait, tourbillonnant, fouetter les vitres des fenêtres, secouer les girouettes au faite des cheminées, et, selon le point de l'horizon d'où soufflait la tempête, s'engouffrer partout où elle pouvait trouver une issue.

Par ce déplorable temps, le chez soi semblait si douce chose aux moins casaniers, qu'une impérieuse nécessité et l'irrésistible force majeure pouvaient seules les contraindre à désertir le coin du feu pour aller affronter la froidure de la rue. Et lorsque la porte de la rue s'était refermée derrière ceux que leur mauvaise destinée poussait au dehors, on peut supposer qu'ils ne s'amusaient guère à contempler le jeu des enseignes mobiles qui s'entre-choquaient et battaient les murs, ou le spectacle de l'avalanche précipitée par le vent qui balayait les toits. Ces exilés du foyer, plus ou moins emmitoufflés, empaquetés, qui dans de chauds vêtements, qui dans des haillons, et chacun ne livrant à la bise que le moins possible de son individu, arpentaient les rues à si belles enjambées que toute distance était bientôt franchie par ceux que talonnait la crainte du frisson. C'était un froid si âpre, un vent si aigre et si aigu, qu'il y aurait eu cruauté à refuser un abri au pauvre chien égaré grelottant devant une porte. Or, par ce vent et par ce froid que nous disons, une

toute jeune fille, presque une enfant, arrivée depuis deux heures de Gisors à Paris, n'avait pu encore trouver un refuge contre la bourrasque que dans une sombre allée ouverte à tous les courants d'air. Là, le cœur gros, les yeux pleins de larmes, la pauvrete, qui portait suspendu au bras son léger paquet de voyage, piétinait en gémissant et ne cessait de gémir que pour souffler dans ses doigts.

En descendant de la voiture publique, elle avait bien pris soin de s'informer auprès du conducteur de la direction qu'il lui fallait suivre pour arriver, le plus promptement possible, au gîte qu'elle venait chercher si loin de la maison où elle avait été élevée. Mais celui à qui elle s'adressait, pressé de mener ses chevaux à l'écurie et d'aller ensuite se ragailhardir au foyer de l'auberge voisine, n'avait pu donner l'attention nécessaire aux questions de la petite voyageuse. Il s'était contenté de pointer à tout hasard le doigt devant lui et de marmotter entre ses dents :

—Va tout droit devant toi, et puis demande aux passants.

C'est sur ce vague renseignement qu'elle avait osé s'aventurer dans l'immense cité, labyrinthe inextricable pour elle qui ne connaissait encore parmi nos fourmières humaines que les quelques rues de sa petite ville natale.

Elle marcha durant une heure, tête levée, opposant son souffle à la neige qui lui criblait le visage et la forçait à chaque instant de fermer les yeux, de peur d'être aveuglée. Enfin, cependant étonnée de n'aviser nulle part, dans les rues qu'elle parcourait, le nom et l'enseigne de son oncle Bénard, mercier à Paris,—comme disait un peu brièvement la suscription de la lettre de recommandation qu'elle apportait de Gisors,—ne voyant, disons-nous, au-dessus d'aucune porte le nom de son oncle, elle fit violence à sa timidité naturelle, et, s'armant de courage, elle se décida à interroger les passants sur la demeure d'un marchand que, suivant elle, chacun devait connaître dans la ville où il

était établi. Mais elle eut beau accoster les gens de l'air le plus suppliant et avec une grâce toute charmante, elle ne fut ni mieux renseignée ni mieux reçue que si elle leur eût adressé la plus impertinente question. Aucun d'eux ne lui laissait le temps d'achever ce qu'elle avait à dire. Les uns poursuivaient leur route sans faire mine de l'entendre ni même de la voir ; les autres, furieux d'avoir été retardés dans leur course, lui lançaient un regard de colère, et, dans un gros juron jeté à la volée, ils l'envoyaient au diable, ce qui ne la remettait pas précisément dans son chemin.

Ainsi rebutée par ceux-ci, et pas même écoutée par ceux-là, la jeune voyageuse, qui commençait à s'effrayer de son isolement dans une si grande ville et par un pareil temps, allait essayer de retrouver le chemin qui devait la ramener au point où la voiture publique s'était arrêtée, lorsque, surprise par la bourrasque qui déchaînait alors toutes ses violences, elle fut obligée de chercher un refuge dans la sombre allée où son pécunement et la tiédeur de son haleine ne devaient qu'insuffisamment la défendre contre les frissons et l'onglée.

C'était à peine un abri. La porte de la rue, assemblage mal joint de planches d'inégale longueur, se pouvait prendre pour une sorte de panneau à claire-voie. Cette porte était abusivement ornée, vers le milieu de sa hauteur, d'un corps de serrure privé de son pêne, et plus haut, comme pour fermeture de sûreté, se trouvait un solide crochet en fer, trop court d'un pouce pour pouvoir se fixer dans le piton fiché au mur, lequel lui présentait, en façon de moquerie, son anneau béant. Les trois gonds dans lesquels la porte venait s'ajuster avaient été inclinés de telle sorte que celle-ci pût retomber d'elle-même sur le linteau de bois qui lui servait de point d'arrêt. Si bien qu'au moindre coup de vent, cette porte exécutait un perpétuel mouvement de va-et-vient qui offrait une même difficulté soit qu'il fallût tenir la porte ouverte, soit qu'on voulût la tenir

fermée. C'est à cette tâche que la petite dépaycée usait en vain ses forces. Et la tâche devenait d'instant en instant plus pénible, car avec le jour décroissant semblait croître la puissance de la tempête. Cependant, du fond de la cour où cette allée aboutissait, parfois une bouffée de vent, venant en aide à l'enfant, pesait avec elle sur le panneau tournant ; mais tout à coup la tourmente changeait de direction, et la pauvre, assaillie de nouveau par elle, se rejetait brusquement en arrière, de peur d'être repoussée contre le mur ou précipitée à terre par le jeu brutal de la porte battante. L'exercice était violent, mais il avait ceci d'avantageux pour celle qui s'y livrait, qu'en même temps qu'il faisait diversion à son gros chagrin, il entretenait en elle la circulation du sang que l'inaction eût infailliblement arrêtée.

Aussitôt que le vent semblait tourner au calme, notre mal abritée se hasardait à revenir sur le seuil de la porte ; elle risquait au dehors sa gentille mine marbrée et gonflée par le froid ; puis, dans un regard où se peignaient à la fois le désir et l'anxiété, elle interrogeait, à sa gauche et à sa droite, la double profondeur de la rue. Mais déjà, on le sait, le jour commençait à tomber ; déjà, aussi, on commençait à allumer lampes et quinquets dans les boutiques du quartier. Parmi celles-ci, une seule, située juste en face de l'allée où grelottait la jeune voyageuse, s'obstina à rester plongée dans l'obscurité longtemps après que celles qui l'avoisinaient furent éclairées à l'intérieur.

Toujours ignorante de son chemin, mais de plus en plus émue de crainte, la nièce de cet oncle Bénard à qui on l'adressait sans qu'elle et lui se fussent jamais vus, ne pouvant se résigner à demeurer plus longtemps exposée à ce froid mortel, prit résolument le parti de braver les rebuffades et d'aller aux renseignements, de porte en porte, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé celle qui devait s'ouvrir pour la recevoir. Déjà elle descendait le pas de l'allée quand un petit bonhomme de neuf à dix ans, qui re-

venait de l'école, cachant ses mains endolories dans les poches de sa veste, claquant des dents et battant du sabot sur le glâce pour lutter contre l'engourdissement, vint tête baissée se jeter étourdiment au-devant de la voyageuse. Celle-ci, se hâtant de le retenir, car il venait de trébucher, lui demanda s'il ne s'était pas fait mal.

—Non, vraiment, répondit-il en écarquillant des yeux effrontés qui lui piquaient fort, et cherchant à reconnaître celle qui l'interpellait, je ne me suis pas fait mal, mais tu m'as fait peur.

Puis, comme il avait hâte de rentrer chez lui, il ajouta, se dirigeant vers un escalier noir situé à mi-chemin de l'allée :

—Laisse-moi passer ; grand'mère m'attend ; elle a bon feu, et j'ai grand besoin de me chauffer.

(A continuer.)

ECHOS

Nous avons le plaisir d'assister, mercredi le premier avril courant, à une séance dramatique, musicale et littéraire préparée au Séminaire par les élèves de Belles-Lettres. Ces messieurs faisaient les frais d'hommage à Sa Grandeur Mgr l'Evêque du diocèse, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Pour la partie musicale, nous avons beaucoup admiré un duo, violon et piano, par MM. S. Bourgeois et L. Ringuette et " Les Palmes de la paix " par la fanfare. La comédie " Poisson d'Avril " était d'un réussi parfait. Merci à messieurs les *Humanistes*.

Le révd L. J. A. Cadotte, prêtre-vicaire à Waterbury, Conn. et autrefois à la cathédrale de cette ville, est revenu dans sa famille pour quelques semaines de repos. Il nous fait plaisir de constater que la santé de M. l'abbé s'est sensiblement améliorée, bien qu'elle ne soit pas encore parfaite. Nous souhaitons que *le vent* du pays complète la guérison commencée par le climat *plus doux* de l'exil.

La " Société des Artisans " célébrera sa fête patronale dimanche le 12 avril prochain. Le service religieux se fera cette année dans l'église St-Joseph de Montréal, rue Richmond, La

procession partira de la salle des réunions, 115, rue St-François-Xavier, à 8.45 hrs pour se rendre à l'église où une messe solennelle sera chantée à 10 heures.

Dimanche prochain étant le deuxième du mois d'avril, il y aura assemblée régulière mensuelle des membres de l'Union St-Joseph. On y donnera le compte-rendu des opérations de l'année en même temps que l'on procédera aux élections. Nous prions les membres d'être présents en grand nombre.

Les conférenciers dont les noms suivent ont accepté de parler à la convention sur divers sujets.

Monseigneur L. Z. Moreau, évêque du diocèse.

Révd F. Tétreau, professeur au Séminaire.

Révd P. LaRocque, Curé et Chanoine de la Cathédrale.

Hon. Juge L. Tellier.

M. Hurteau, Président Congrégation St-Michel de Sorel.

M. J. Dauphinais, Président de l'Union St-Joseph de Sorel.

M. P. Contant, Président de l'Union St-Pierre de Montréal.

M. R. Deschênes, Président de la Société des Artisans de St-Hyacinthe.

MM. E. Bernier, M. P. et O. Desmarais, M. P. P.

Nous attendons la réponse de plusieurs autres conférenciers, invités à discuter quelque question particulière. A part le programme adopté, chacun des délégués pourra exprimer les opinions et présenter les suggestions qui lui paraîtront opportunes.

Les dépenses extraordinaires encourues, cette année, pour la célébration de notre fête patronale et la convention, nous ont imposé la nécessité de pratiquer certaines économies. Pour éviter de nouveaux déboursés à nos associés déjà suffisamment taxés, nous avons dû négliger l'engagement d'un corps musical qui mérite nos sympathies pour des services déjà rendus. Les invités toute fois ne seront pas privés d'harmonie : la bande de musique du Séminaire, sur notre demande, a promis son concours pour la circonstance. Nous espérons que la Philharmonique prendra en considération, le fait, qui nous porte cette année, à partager entre elle et les messieurs du Séminaire, notre reconnaissance envers les musiciens.

M. H. Bertrand, propriétaire de l'hôtel Windsor, nous prie d'annoncer qu'il recevra chez lui tous les étrangers qui visiteront St-Hyacinthe à l'occasion de la fête de l'Union St-Joseph, moyennant \$1.30 par jour.

Nous avons reçu cette semaine le rapport du Gouvernement sur les Assurances Mutuelles contre le Feu dans la Province. Ce rapport de 23 pages et 1 tableau seulement nous donne cependant tous les détails nécessaires sur chaque Compagnie : le montant de polices émises, la valeur des risques à courir et des primes reçues. Ce rapport a coûté bien peu de chose. Si un semblable rapport était fait pour nos sociétés de bienfaisance, quelles connaissances utiles ne pourrions-nous pas y puiser ! Ne serait-ce pas aussi un moyen d'établir entre les diverses associations de ce genre des relations plus intimes par le fait qu'elles se connaîtraient davantage. Les expériences tentées, les succès obtenues dans la repartition des bénéfices, soit dans le mode de collection ou dans l'administration par aucune d'elles serviraient aux autres pour marcher plus sûrement dans la voie de la perfection. Nous reviendrons sur ce sujet.

Les neufs compagnies d'Assurances Mutuelles contre le Feu de cette Province et mentionnées au rapport ont 15,999 polices d'émises couvrant une valeur de \$19,981,577.57.

Le correspondant montréalais de *l'Empire* a envoyé la dépêche suivante à Toronto :

"*L'Empire* apprend de très bonne source que les autorités romaines prenant en considération la situation de Montréal dans le monde religieux, commercial et politique, s'occupe sérieusement de nommer un prince de l'Eglise dans le nouveau Dominion et que Mgr l'archevêque Fabre sera élevé à la dignité de cardinal."

Si cette nouvelle se confirme, tout le monde, sans exception de race ni de nationalité, se réjouira de l'honneur conféré à ce prélat distingué.

MONTREAL, 1ER AVRIL 1891.

Dans leur réunion du 30 mars dernier, les membres de l'Union nationale Belge de Bienfaisance ont élu les officiers suivants :

Président : Ch. Bayer.

Vice-président : Aray Byarelle.

Sec.-Trés. : P. Bram.

Commissaires : MM. J. Delathouwer, E. Ernaut, G. Warnier, J. Renard.

D'après le recensement entrepris par M. John Loveil. Montréal contient 211,302 habitants repartis comme suit :

Catholiques	155,511
Protestants	53,835
Juifs	1,927
Chinois	28
Les principales nationalités se divisent en	
Canadiens-Français	120,121
Anglais	30,285
Irlandais	37,389
Ecoisais	13,038
Français	1,155
Américains	2,670
Terreneuviens	1,021
Allemands	1,092
Italiens	626
Belges	297

D'après le même rapport, l'on compte dans Montréal 110,098 femmes et 101,204 hommes.

Six municipalités voisines de Montréal ont donné comme suit l'état de leur population

St-Henri	11,714
Ste-Cunégonde	8,159
St-Louis [Mile End]	3,449
Coteau St-Louis	2,853
Notre-Dame des Neiges	773
Outremont	365

Formant un total pour Montréal et ses environs de 238,618.

La persécution religieuse prend des proportions de plus en plus alarmantes en Italie.

La loi pour l'abolition des couvents et la suppression des aumôniers dans les hôpitaux, les asiles et les prisons a pris effet en février dernier.

Il y a 15 jours, 5,000 messes étaient célébrées à Rome chaque dimanche, aujourd'hui ce nombre a été réduit à 800.

Cent cinquante-deux églises vont être fermées incessamment et leurs autels démolis. Les tableaux et les statues seront vendus aux enchères, excepté ceux que l'Etat jugera à propos de garder pour les musées nationaux.

Dans le reste de l'Italie, ils seront détruits sur place et le plus petit des tableaux ne sera pas exempt de l'application de cette loi due à la politique du trop fameux Crispi.

On a défendu aux officiers et aux soldats d'assister au Saint Sacrifice de la messe et, pour les empêcher, on a établi des exercices et des revues dans la matinée du dimanche.

Le nom de Dieu va être rayé de tous les li-

vres employés dans les écoles, et toute image sainte y sera strictement prohibée.

La manufacture de chaussures de Lévis a fermé ses portes hier, à défaut de capital, pour continuer ses opérations. Cette manufacture était destinée à avoir un meilleur sort et il est à espérer que la centaine d'ouvriers qui y gagnaient le pain de leur famille y retrouvent de l'ouvrage avant peu. Cette manufacture était la propriété d'un certain nombre d'actionnaires.

Il est rumeur que quelques citoyens marquants de Lévis vont prendre la direction exclusive de la manufacture en mettant une somme plus considérable dans l'entreprise. Ce projet de pourrait qu'être couronné de succès.

Il est intéressant dans les circonstances de remettre sous les yeux de nos lecteurs l'effectif exact des forces militaires, sur le pied de paix, des six grandes puissances européennes :

	Hommes	Chevaux	Canons
France.....	523,233	118,300	9,761
Russie	808,106	370,000	2,645

Totaux	1,331,938	494,300	12,410
Allemagne	493,703	148,400	1,496
Italie	251,274	82,400	1,154
Autriche	319,109	68,298	1,234
Angleterre	136,526	63,000	422

Donc, la France et la Russie alliés ont, sur l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et l'Angleterre coalisées, une supériorité numérique de 131,327 hommes, 132,202 chevaux et 8,004 canons.

La grippe prend des proportions alarmantes à Chicago et elle fait un grand nombre de victimes. Les fabricants de cercueils et les entrepreneurs de pompe funèbre ne peuvent suffire aux enterrements. Il y a eu 804 décès la semaine dernière, soit 100 de plus qu'en aucune semaine de l'année dernière, à l'époque où cette maladie sévissait.

On est grandement indigné aux Etats-Unis contre les Italiens naturalisés sujets Américains depuis longtemps et qui prennent aujourd'hui fait et cause pour le gouvernement Italien en demandant réparation pour les massacres de la Nouvelle-Orléans.

Le premier ministre en Italie demande l'assurance, au secrétaire d'état américain Blaine, que les auteurs des massacres de la Nouvelle-

Orléans, seront poursuivis en loi. Son gouvernement, ajoute le premier, ne sera satisfait que lorsque le gouvernement fédéral aura déclaré que les poursuites sont intentées. Il prend note aussi que les familles des victimes ont droit à une indemnité, en vertu du traité existant entre les deux nations.

Achetez vos poëles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poëles de cuisine, poëles doubles, charrues, cribles, semences, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la SOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SANT-HYACINTHE.

IMPRIMERIE DU Courrier de St-Hyacinthe

No. 60 RUE CASCADES

ST-HYACINTHE, QUEB.

ABONNEMENT :

Édition Semi-Quotidienne, - \$3.00 par année
" Hebdomadaire, 8 p. - \$1.00 "

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, en français et en anglais, sur papier de toutes couleurs, tels que

Placards, Programmes, Affiches,

CIRCULAIRES, &c. &c.

Mémoires, Têtes de Comptes, Lettres, Shipping T's,
Livres, Pamphlets, Lettres funéraires, Cartes, etc.

Blancs de toutes Sortes

☞ Pour toutes commandes d'impressions, adressez-vous à L'ADMINISTRATION du journal ou à J. A. CADOTTE,

P. O. Boîte 167, St-Hyacinthe.

C. ROULEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Grn, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

WILLIE BURQUE

Meublier et bourreur:

32 et 38—Rue Cascades,—Saint-Hyacinthe
[Ancienne place de J. N. Cadotte.]

Sets de chambre, Sets de salon, Sideboards,
Bureaux, Chaises, Tables, Matejas, etc.

Il se chargera de toutes réparations dans les meubles et il a aussi une boutique pour confectionner les meubles.

Ouvrage à la main garanti. Venez voir et vous serez satisfait.

LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marché à Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

☞ Spécialité de chaussures fines et élégantes. ☞

OSCAR L'AMOUREUX

XXXXXXXXXXXX

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

**Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.**

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune."

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Coeur S. BOURGEOIS

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin Général

Rue St Antoine, Place du marché.

ST-HYACINTHE.

Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

" L'ÉCHO "

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBrière, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.